

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 12 Juillet 2023

Délibération N° : 20230712-10

OBJET : Autorisation au Maire à signer un protocole d'accord pour le raccordement de deux bâtiments communaux au réseau de chaleur de Ristolas avec la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras -

L'an deux mil vingt-trois, le 12 du mois de Juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 4 Juillet 2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

Florent BUES – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – Charles LACROIX – Pauline ROUX (arrivée à 18 h 35)

NOMBRE DE POUVOIR : 1

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES

NOMBRE DE VOTANTS : 10

SECRETAIRE DE SEANCE : Charles LACROIX.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, via son Service de Distribution d'Energie Calorifique (SDEC) investit dans les énergies renouvelables. Elle a réalisé pour ce faire un schéma directeur des réseaux de chaleur du Queyras en 2022. Lequel a défini des périmètres de développement prioritaires des réseaux de chaleur. Elle engage pour cela des opérations de création et d'extension de réseaux de chaleur sur son territoire, dans le cadre de sa compétence optionnelle.

Le réseau de chaleur de Ristolas est situé sur la Commune d'Abriès-Ristolas. Il a été créé en 2006 par la CCGQ et le SDEC. Cet équipement offre une alternative à l'utilisation des seules énergies disponibles à Ristolas, que sont l'électricité, le fioul ou le gaz, au bilan énergétique peu favorable à l'usage du chauffage domestique ou collectif.

Le projet d'extension du réseau de chaleur de Ristolas prévoit le raccordement de 11 abonnés au réseau de chaleur déjà présent sur la commune pour une puissance totale installée de 440KW. La puissance des deux chaudières installées est de 220KW chacune. L'appoint pour la production d'Eau Chaude Sanitaire l'été et le secours en cas de panne des chaudières est assuré par chaque abonné selon ses propres modalités.

La distribution de chaleur depuis la chaufferie sera enterrée jusqu'aux bâtiments raccordés. Le réseau aura une longueur d'environ 655 mètres linéaires. L'opération intègre la mise en place des échangeurs et des compteurs de chaleur dans chaque bâtiment. C'est pourquoi au préalable, un engagement mutuel entre les parties doit être formalisé sous la forme d'un protocole d'accord, afin de permettre au SDEC d'engager les travaux.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le protocole d'accord dont le projet est joint à la présente, avec la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras pour le raccordement des bâtiments communaux suivants :

- 1 Chalet du Viso – Salle André BUES
- 2 Mairie annexe de RISTOLAS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré et voté par 10 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire,

AUTORISE le Maire à signer le protocole d'accord avec la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras pour le raccordement des bâtiments communaux « Chalet du Viso – Salle André BUES » et « Mairie annexe de Ristolas ».

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture

